

# AC-BANCHE

Hauteur de travail maxi : **6,60 m**

► **ACIER GALVANISÉ** Réglementation Française/Décret 2004-924  
NORME NF EN 1004-1

**AC BANCHE 200** Long. 2 m – Larg. 0,69 m



**AC BANCHE 200**  
Hauteur travail  
**6 m**



L'accès au 1er niveau se fait par une échelle latérale. Sa position décalée libère la traversée sur toute la longueur de l'échafaudage.



Ample passage libre (haut. 1,74 m) sous le plancher pour permettre travail et circulation entre les banches.



La conception de l'AC Branche intègre une cinématique de montage et démontage en sécurité (type MDS1).



Echafaudages conçus pour être grutés par des manilles montées aux échelles.



Stabilisateurs réglables au millimètre, pour permettre l'installation sur sols inégaux.



Plancher aluminium, une trappe, verrouillage anti-soulèvement. Surface composée de tôle à damiers antidérapante.

► Roues Ø 200 mm réglables sur 20 cm.

DÉSIGNATION	AC BANCHE 200		
CODE	8220031	8220041	8220051
Hauteur plancher (m)	2,30	4,00	4,60
Hauteur travail (m)	4,30	6,00	6,60
Nb de niveaux	1	2	2
Surface utile (m)	0,56 x 1,70		
Charge maxi sur 1 plancher (kg)	190		